

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 10	
Pouvoirs : 0	
Pour 10	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 29/03/2024	
Date d'affichage : 25/04/2024	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre,
Le quinze avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Messieurs Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/04/018 : Approbation du compte administratif du budget Garderie de l'exercice 2023

- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 du budget Garderie puis il quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2023 et qui s'établissent comme suit :

	CA 2023	CA 2023 après Reports 2022
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	442 949,66 €	455 651,91 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	348 214,26 €	348 214,26 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : Déficit (après versement d'une subvention du budget communal à hauteur de 191 916,80 €)	- 94 735,40 €	- 107 437,65 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	556 106,08 €	556 106,08 € (+ 5 412,72 de RAR) = 561 518,80 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	653 782,52 €	670 340,33 €
RESULTAT INVESTISSEMENT : Excédent	97 676,44 €	108 821,53 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	2 941,04 €	1 383,88 €

En intégrant les reports 2023 en dépenses de fonctionnement (- 12 702,25 €) et en recette d'investissement (+16 557,81 €) :
- le résultat de fonctionnement 2024 présente un déficit s'élevant à **107 437,65 €** (qui sera reporté au BP 2024 en DF, c/002),
- le résultat d'investissement 2024 présente un excédent s'élevant à **114 234,25 €**, (qui sera reporté au BP 2024 en RI, c/001) [duquel il faut soustraire 5 412,80 € après intégration des RAR 2023 d'où un résultat excédentaire de 108 821,53].

- d'où un résultat 2023 après reports égal à **1 383,88 €**.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget Garderie.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

